

Département de Meurthe et Moselle

Canton de HAROUE

SIVOM DE HAROUE
Président M SCHWAEDERLE Sébastien
2 Route de Ville sur Madon
54740 HAROUE

Chers Parents,

Un nouveau protocole sanitaire concernant les écoles et l'organisation de la restauration scolaire, applicable au 8 février 2021 nous est parvenu, nous vous prions de bien vouloir le trouver ci-joint,

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Voici les principales nouveautés du protocole :

- Port du masque **grand public de catégorie 1** est obligatoire pour tous les personnels et tous les élèves dès le CP ;
- Distanciation physique maintenue ;
- **La restauration scolaire** : Le non brassage entre élèves de classes différentes doit être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres entre chaque table.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce renforcement du protocole, le SIVOM et toute l'équipe pédagogique ont aménagé les locaux pour respecter ce nouveau protocole.

